

# Madrid



## Combattre le mal à la racine

11 septembre 2001,  
11 mars 2004.  
Quelle politique  
adopter pour contrer  
le terrorisme?

**P**our Caroline Pailhe, chargée de recherche au GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité), plutôt que de s'aligner sur l'attitude sécuritaire et répressive des Américains, les Etats européens auraient tout intérêt à combattre le mal terroriste à la racine.

■ **La réponse européenne au terrorisme doit-elle passer par les structures existantes ou, comme Guy Verhofstadt le propose, par une sorte de super-CIA européenne?**

**Caroline Pailhe.** - Pourquoi ne pas tenter d'utiliser et d'améliorer ce qui existe déjà? Après le 11 septembre, l'Europe a fait preuve d'une rapide réaction institutionnelle: des pistes ont été ouvertes, des accords intéressants ont été conclus. Malheureusement, leur concrétisation n'a souvent pas dépassé le stade du discours. Le mandat d'arrêt européen n'est toujours pas entré en vigueur. Les Etats, considérant toujours les ren-

seignements qu'ils recueillent comme leur propriété privée, rechignent à les partager. Madrid servira de nouvel électrochoc. Aux Etats européens de mettre enfin leurs idées en pratique.

■ **L'Europe est-elle maintenant obligée d'adopter une ligne sécuritaire?**

**C.P.** - La définition même du terrorisme est délicate. Aux Etats-Unis ou dans les pays du tiers-monde, la lutte contre le terrorisme connaît son lot de contraventions aux libertés individuelles et aux droits de l'homme. Malgré l'attitude de certains pays, comme la Belgique, l'Union européenne a fait preuve, après le 11 septembre, d'un certain suivisme de la politique américaine. Si les Etats européens ont intérêt à améliorer leur fonctionnement judiciaire, c'est justement pour leur permettre de sortir de la logique américaine de recours à la force.

cessent de s'exprimer. On pourrait commencer par faire montre de moins d'arrogance au Moyen-Orient.

■ **Craignez-vous aujourd'hui pour les libertés individuelles en Europe?**

**C.P.** - On ne pourra pas, hélas, échapper à un relatif amoindrissement de celles-ci. Même si les démocraties européennes y sont traditionnellement très attachées, il a fallu parfois s'aligner sur les exigences américaines, notamment concernant les listes de passagers aériens. L'avenir réserve son lot d'arrestations arbitraires qui ne se révéleront infondées que plus tard. Il faudra être vigilant par rapport au délit de faciès vis-à-vis des populations immigrées dans lequel les polices européennes pourraient tomber.

Propos recueillis par Jean-Laurent Van Lint